



**ACADÉMIE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Recteur de la région académique d'Île-de-France,
recteur de l'académie de Paris,
chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France**

Bureau

BDIR

n° 6019

Affaire suivie par :

Bureau du Directeur

Tél : 01 44 62 40 04

Mél : ce.direction@ac-paris.fr

12, Boulevard d'Indochine

CS 40 049

75933 Paris Cedex 19

Paris, le 16 mars 2022

Le recteur de la région académique d'Île-de-France,
recteur de l'académie de Paris,
chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France

à

Mesdames et messieurs les directeurs d'école,
s/c de mesdames et messieurs les inspecteurs de
l'éducation nationale,

Mesdames et messieurs les chefs des établissements
du 2nd degré publics et privés sous contrat

Objet : Plan académique Ukraine

Face à la crise que traverse l'Ukraine et devant l'arrivée de familles réfugiées, l'académie de Paris se mobilise afin d'assurer les meilleures conditions d'accueil des enfants et d'accompagner les écoles et les établissements dans ce contexte sensible.

En coordination avec les autres services de l'Etat et des collectivités territoriales, elle porte un plan académique Ukraine, objet de la présente note.

I. Accueil et scolarisation des enfants en provenance d'Ukraine

A. Accueil des enfants d'expatriés français de retour en France

Les enfants d'expatriés français de retour en France sont accueillis pour une scolarisation en urgence, selon leur niveau, soit par les mairies d'arrondissement (1^{er} degré), soit par la DVE (2nd degré).

Vous voudrez donc bien diriger vers les mairies d'arrondissement ou vers la DVE toute demande qui serait formulée directement auprès de vous-même ou de vos équipes.

B. Accueil d'enfants réfugiés

L'objectif poursuivi dans l'accueil des enfants réfugiés provenant d'Ukraine est de faciliter leur retour à l'école, tout en portant une vigilance particulière à leurs besoins d'accompagnement.

1. Modalités de scolarisation

Afin de garantir une prise en charge coordonnée des demandes de scolarisation, une cellule de crise Ukraine a été mise en place au sein du rectorat. Elle est chargée de centraliser et d'orienter toutes les demandes de scolarisation des enfants réfugiés, quel que soit le public identifié, élève allophone, en situation de handicap ou dont l'état de santé nécessite un suivi particulier, élève francophone, jeune poursuivant des études supérieures....

Les écoles, collèges ou lycées sollicités par une demande de scolarisation d'enfant réfugié d'Ukraine, et quel qu'en soit le besoin particulier, doivent prendre attache avec la cellule Ukraine du rectorat :

- par courriel : celluledecrise@ac-paris.fr
- ou - par téléphone : 0 800 200 146

L'inscription des élèves se déroule alors selon les modalités suivantes :

Pour ce qui concerne les élèves relevant du premier degré :

- La mairie d'arrondissement transmet les demandes à la cellule de crise Ukraine,
- La cellule de crise Ukraine enregistre les demandes et les transmet au CASNAV,
- Le CASNAV contacte les familles et organise sans délai la passation des tests de positionnement pour les élèves,
- Le CASNAV adresse aux mairies d'arrondissement des préconisations désignant les écoles à privilégier pour l'inscription des élèves (école avec UPE2A, le plus souvent, en tenant compte des places disponibles, du domicile des familles et des fratries),
- Les mairies d'arrondissement inscrivent les élèves sur la base des préconisations du CASNAV,
- Les directeurs des écoles concernées procèdent à l'admission des élèves en UPE2A.

Pour ce qui concerne les élèves relevant du second degré

- La cellule de crise reçoit les demandes et les oriente, soit vers le CASNAV, soit vers la DVE s'il s'agit d'élèves francophones,
- Le CASNAV procède à l'évaluation des élèves, affecte en UPE2A les élèves qui doivent bénéficier de ce dispositif et informe la famille ;
- Le CASNAV transmet à la DVE le résultat des tests d'évaluation concernant les élèves qui ne relèvent pas d'une UPE2A,
- La DVE procède à l'affectation de ces élèves en tenant compte de la classe concernée, du domicile de la famille et des places disponibles,
- La DVE informe la famille et l'établissement de la décision d'affectation à toutes fins d'accomplissement des formalités d'inscription.

A ce jour, le réseau des UPE2A parisiennes est en capacité de répondre aux besoins de scolarisation des élèves venant d'Ukraine. Si besoin, l'ouverture de nouveaux dispositifs pourra être envisagée au regard des flux d'élèves.

2. Vigilance à la santé des enfants et aux conditions de vie des familles

Le traumatisme des enfants, qu'ils soient expatriés de retour en France ou réfugiés, réclame une attention particulière de la communauté éducative.

L'ensemble des personnels de l'éducation nationale, notamment les personnels de santé, les assistants sociaux et les psychologues de l'Education nationale (éducation, développement et apprentissage (EDA) ou éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle (EDO)) apporteront leur concours pour favoriser le bien-être psychologique et la socialisation des élèves.

Par ailleurs, l'ARS déploie des ressources pour des prises en charge psychologiques auprès des enfants dont un besoin d'accompagnement a été diagnostiqué dans les structures d'accueil et d'hébergement. En complément, les services académiques pourront la solliciter pour couvrir des besoins particuliers.

Il vous est rappelé que si les élèves ne sont pas à jour de leurs vaccinations obligatoires, une inscription provisoire est cependant réalisée. Les familles disposent d'un délai de trois mois après l'inscription de leur enfant pour satisfaire aux obligations vaccinales.

Enfin, les personnels sociaux seront attentifs aux conditions de vie de ces familles, les soutiendront dans leurs démarches auprès des services de l'Etat, des collectivités et des associations.

3. Accompagnement à l'intégration en milieu scolaire

Afin de faciliter l'intégration des enfants en milieu scolaire, le dispositif Ouvrir l'Ecole aux parents pour la réussite des élèves » (OEPRE- apprentissage du français, compréhension du système éducatif français et transmission des valeurs de la République) est proposé aux parents. A ce jour, 42 ateliers fonctionnent, pour un total de 500 places. 150 places restent disponibles. D'autres ateliers pourront être ouverts pour répondre aux attentes des parents.

A ce dispositif s'ajoutent les actions d'enseignement du français organisées par la ville de Paris à destination des adultes qui le souhaitent.

4. Recensement d'enseignants en soutien aux actions d'accompagnement des élèves et de leurs familles

Afin d'élargir l'offre d'accompagnement des élèves et des familles, un appel à candidatures est lancé :

- Auprès des enseignants titulaires de la certification Français Langue Seconde qui seraient volontaires pour prendre en charge la coordination d'une nouvelle UPE2A,
- Auprès des personnes parlant l'ukrainien qui seraient intéressées pour apporter leur aide dans des actions de traduction.

Les candidats pourront se manifester auprès du CASNAV : angela.dumas@ac-paris.fr

C. Actions de solidarité

Les écoles et établissements qui souhaitent mettre en œuvre des actions de solidarité (collecte alimentaire ou de vêtements, envoi de colis...) doivent faire appel à des associations agréées dont la liste est disponible sur le site <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15542>.

La collecte de dons financiers par les écoles, collèges ou lycées n'est pas autorisée, elle serait passible de sanctions au titre d'une gestion de fait.

Les écoles et établissements pourront mobiliser les volontaires en Service Civique actuellement en mission.

Parallèlement, la déléguée académique à la vie lycéenne se rapprochera d'associations agréées pour proposer une opération de solidarité à l'échelle du territoire parisien.

II. Actions pédagogiques et éducatives

A. Mise à disposition de ressources

Afin d'accompagner les personnels des écoles et établissements dans l'accueil d'enfants ukrainiens et de les aider à échanger avec les élèves sur la guerre en Ukraine, une sélection de ressources est disponible sur le site :

<https://eduscol.education.fr/3119/evoquer-la-crise-ukrainienne-avec-les-eleves>

En annexe, vous sont proposés des liens vers des ressources complémentaires.

B. Prise en compte du climat scolaire

Des tensions liées à la situation géopolitique sont susceptibles d'émerger au sein des établissements. Dans ce contexte qui appelle votre vigilance, l'équipe du carré régalien du rectorat pourra être sollicitée pour vous apporter tout son appui : prevention-violence@ac-paris.fr

C. Accès à l'association sportive des jeunes accueillis dans les établissements scolaires

Lors de l'accueil des élèves dans l'établissement scolaire, le chef d'établissement, président de l'AS, et les professeurs d'E.P.S., animateurs de l'association sportive, veilleront à promouvoir auprès des élèves accueillis les bienfaits du sport, source de plaisir et d'équilibre et facteur d'intégration. Un document précisant les activités sportives péri-scolaires, les lieux et horaires de pratique pourra être remis aux familles. L'adhésion à l'AS, gratuite pour ces élèves, doit se faire sans demande de cotisation.

III. Sollicitations des médias

Devant des sollicitations de la presse, vous êtes invités à vous rapprocher du service communication du rectorat en adressant un mail à Mme Chrystelle Molina, cheffe du service communication, (chrystelle.molina@ac-paris.fr) et Mme Marie Ramout, adjointe à la cheffe du service communication (marie.ramout@ac-paris.fr) qui prendront contact avec les médias.

Assurer les meilleures conditions d'accueil des élèves frappés par la guerre en Ukraine est un devoir de la République française et de son école.

Je vous remercie très sincèrement pour votre mobilisation auprès des enfants et de leurs familles fragilisées par la crise actuelle.

**Le recteur de la région académique d'Île-de-France,
recteur de l'académie de Paris,
chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France**

Christophe KERRERO



Annexes :

- Liste des ressources documentaires
- Présentation du système scolaire ukrainien

UKRAINE - RESSOURCES PEDAGOGIQUES ET D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'ACCUEIL D'ENFANTS UKRAINIENS

Documents à l'attention des enseignants :

- Évaluations en compréhension écrite et en maths en langue d'origine pour les cycles 2, 3 et 4 en ukrainien :
https://www.reseau-canope.fr/eana-outils-devaluation-en-langue-dorigine/evaluation-en-langue-dorigine.html?tx_cndpelevesallophones_elevesallophones%5Blangue%5D=Ukrainien&tx_cndpelevesallophones_elevesallophones%5Bcontroller%5D=ElvAllophone&cHash=6461a8694f3be7eff8df3760c3ef2c0
- Séquences pédagogiques, dont séquences d'éducation aux médias (« Que se passe-t-il en Ukraine ? », production Casnav en Paris), en lien avec le CLEMI : https://www.ac-paris.fr/portail/jcms/p1_2541825/parler-de-la-guerre-en-ukraine-avec-les-eleves-du-premier-degre

Liens vers d'autres ressources :

- Eduscol : Accompagnement des enseignants accueillant des élèves arrivant d'Ukraine : <https://eduscol.education.fr/document/39260/download>
- Site "Langues et grammaires en Ile de France" : <https://lgidf.cnrs.fr/ukrainien#overlay-context=node/1761>
- Lexique avec audio : <https://lgidf.cnrs.fr/node/1742>
- Interactions de base et jours de la semaine (pas d'audio) : <https://lgidf.cnrs.fr/node/1769>
- Sur le site "L'aménagement linguistique dans le monde" de l'Université de Laval au Québec : <https://www.axl.cefano.ulaval.ca/>
- Ukrainien, Données linguistiques : <https://www.axl.cefano.ulaval.ca/europe/ukraine-1demo.htm>
- Les différences entre l'ukrainien et le russe (vidéo en anglais) : <https://www.10differences.org/fr/ukrainien-vs-russe/>
- Wikipedia : <https://fr.wikipedia.org/wiki/Ukrainien>

SYSTEME SCOLAIRE UKRAINIEN

1. Informations générales : Le système ukrainien ressemble beaucoup au système français. Avec 12 années de scolarité et un collège unique, c'est au lycée que les élèves choisissent une spécialité. Le style d'enseignement/apprentissage y est relativement plus académique qu'en France, les élèves ont de bonnes habitudes scolaires et ont intériorisé leur métier d'élève.

2. Structure de la scolarisation d'un élève en Ukraine : Depuis 2018, l'Ukraine a mis en place une scolarisation sur 12 années. Les enfants ayant 6 ans au 1^{er} septembre peuvent faire leur entrée à l'école primaire. **Cependant les parents peuvent décider de scolariser leur enfant soit à 6 ans soit à 7 ans.**

Système ukrainien	
CLASSE	AGE AU 1 ^{er} SEPTEMBRE
<i>certificat d'études secondaires générales complètes</i>	
12 ^{ème} année	16/17 ans
11 ^{ème} année	15/16 ans
10 ^{ème} année	14/15 ans
<i>certificat d'études secondaires générales de base</i>	
9 ^{ème} année	13/14 ans
8 ^{ème} année	12/13 ans
7 ^{ème} année	11/12 ans
6 ^{ème} année	10/11 ans
5 ^{ème} année	9/10 ans
<i>examen national</i>	
4 ^{ème} année	9 ans
3 ^{ème} année	8 ans
2 ^{ème} année	7 ans
1 ^{ère} année	6 ans

Système français	
CLASSE	AGE AU 1 ^{er} SEPTEMBRE
<i>baccalauréat</i>	
Tle	16/17 ans
1 ^{ère}	15/16 ans
2 ^{nde}	14/15 ans
<i> </i>	
3 ^{ème}	13/14 ans
4 ^{ème}	12/13 ans
5 ^{ème}	11/12 ans
6 ^{ème}	10/11 ans
<i> </i>	
CM2	9/10 ans
CM1	8/9 ans
CE2	7/8 ans
CE1	6/7 ans
CP	5/6 ans

3. Niveau linguistique : Les élèves ukrainiens sont habitués à vivre dans un système bilingue (russe et ukrainien). Ils apprennent deux langues étrangères dès le collège : l'anglais et une autre langue. L'allemand, l'espagnol et le français sont les langues majoritairement proposées.

4. Evaluation : Lors de la 1^{ère} année d'école (CP), les élèves sont évalués verbalement de manière informelle. Pour le reste de la scolarité, l'évaluation se fait sur 12 points, les notes allant de 1 à 12.

Le contrôle continu est en vigueur. Des examens terminaux nationaux s'y ajoutent à trois reprises dans la scolarité : à la fin du primaire, à la fin du collège et à la fin du lycée. L'examen national de fin de lycée comporte 3 matières : langue et littérature ukrainiennes, mathématiques ou histoire ukrainienne et une matière de spécialité. Les autres matières sont évaluées, de façon régionale ou locale.